



Procès-verbal du Conseil Municipal du 02/04/2026

Membres présents :

Christophe GAVAZZI, Adeline DUC, Jean RAMON, Jean-Claude PAYTA, Véronique PLACET, Grégory BOULANGER, Manon DUC, Sylvie LAVABRE, Célia NICOLAS, José VELASCO

Membres Absents : néant

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	
1	Désignation du secrétaire de séance	
2	Indemnité du Maire et de l'Adjoint	
3	Délégation de pouvoirs au Maire (article L.2122-22 du CGCT)	
4	Composition des commissions communales	
5	Désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux	
6	Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Remembrement	
7	Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs	
8	Terrain communal lieudit La Comme - Demande de location	
9	Poste de secrétaire générale de mairie - candidatures (informations)	
10	Informations et questions diverses.	

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Adeline DUC est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Délibération n° 2026/08 : Indemnité du Maire et de l'Adjoint

Le Maire expose que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

M. le Maire expose qu'il ne souhaite pas demander l'indemnité maximale, afin de ne pas impacter la ligne budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer, à la date rendue exécutoire de la présente délibération, le montant des indemnités pour l'exercice effectif de leurs fonctions :

- de Maire : à 17,25 % de l'indice de référence,
- de premier adjoint : à 8,45 % de l'indice de référence.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le 09.04.2026
Publiée ou notifiée le 09.04.2026

Débats : Il est à noter que M. le Maire a demandé en premier lieu une indemnité nette de 500 € soit 15,65 € de l'indice de référence. Au vu du travail et du temps passé à ses fonctions, le Conseil Municipal souhaitait lui allouer une indemnité nette de 600 €. A l'unanimité, l'ensemble des membres a tranché pour une indemnité de 550 €.

Délibération n° 2026/09 : Délégation de pouvoirs au Maire (article L.2122-22 du CGCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** de déléguer au Maire une partie des pouvoirs énoncés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat, à charge pour lui d'en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal, comme suit :

- 1° - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 6° - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière ;
- 9° - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
- 11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 24° - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire Reçue par le représentant de l'Etat le 07.04.2026 Publiée ou notifiée le 07.04.2026

Délibération n° 2026/10 : Composition des commissions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de désigner les membres des commissions municipales et autres, comme suit :

Commission des Finances :

Mmes Adeline DUC, Sylvie LAVABRE, Manon DUC, M. José VELASCO.

Commission des Fêtes :

Mme Adeline DUC, Manon DUC, M. Jean RAMON. *Membre extérieur* : Mme Geneviève PAYTA.

Commission d'urbanisme et environnement :

Mme Véronique PLACET. *Membre extérieur* : M. David CHEVALLOT-BEROUX.

Commission scolaire : Mmes Adeline DUC, Sylvie LAVABRE, Véronique PLACET.

Commission d'aide sociale :

Mmes Adeline DUC, Sylvie LAVABRE, Célia NICOLAS, M. Jean RAMON -
Membre extérieur : Mme Gladys DE SMIDT.

Bulletin municipal "Le p'tit Plainois" :

M. Christophe GAVAZZI, Mmes Adeline DUC, Sylvie LAVABRE.

Location des salles communales :

Mmes Sylvie LAVABRE, Célia NICOLAS.

Correspondant défense : M. Grégory BOULANGER.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le 07.04.2026
Publiée ou notifiée le 07.04.2026

Délibérations n° 2026/11 - 12 - 13 :

Désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux

Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Bar-sur-Seine :

2 Titulaires : Mmes Adeline DUC, Célia NICOLAS.

Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube :

1 Titulaire : M. Jean-Claude PAYTA
1 Suppléant : M. José VELASCO

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube :

1 Titulaire : Mme Sylvie LAVABRE
1 Suppléant : M. Jean RAMON

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le 07.04.2026
Publiée ou notifiée le 07.04.2026

Délibération n° 2026/14 : Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Remembrement

M. le Maire expose que le mandat des membres composant l'association foncière de remembrement de Plaines-Saint-Lange est arrivé à expiration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DESIGNE** MM. Jean-Claude PAYTA, Jean RAMON et José VELASCO, conseillers municipaux, pour intégrer le bureau de l'association foncière de remembrement de Plaines-Saint-Lange,
- **PROPOSE** à la Chambre d'Agriculture, de désigner MM. David CHEVALLOT-BEROUX, Roger-David PLACET et Georges ROYER, propriétaires sur la commune.

Résultats de vote : adopté à l'unanimité.
Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le 07.04.2026
Publiée ou notifiée le 07.04.2026

Délibération n° 2026/15 : Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PROPOSE** ci-dessous, à la Direction Départementale des finances publiques de l'Aube, une liste de 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes, pour faire partie de la commission communale des impôts directs :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Viticulteurs : SPAGNESI Vincent CHEVALLOT-BEROUX Sylvie

Agriculteurs – entrepreneurs – commerçants :
PLACET Roger-David GALLET Jean-Michel

Ouvriers – salariés : BOULANGER Grégory TOME Manuel
LAVABRE Sébastien CHEVALLOT-BEROUX David
DURAND William REBOURS Michaël

Retraités : BACZKIEWICZ Félix RICHARD Jean
MONTILLOT Annie GAVAZZI Sylviane
RUELLE Dominique PICARDAT Marie-Reine
LAVABRE Henri CUNY Alain
RAMON Jean LAVABRE Sylvie
PAYTA Jean-Claude HUEBRA Fabian

Hors commune : ROYER Georges (Mussy s /Seine) LAMOTTE Charlène (Chervey)

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le 07.04.2026
Publiée ou notifiée le 07.04.2026

**Délibération n° 2026/16 : Terrain communal lieudit La Comme -
Demande de location**

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une demande de location de M Alain HOSPITAL demeurant à Plaines-Saint-Lange, qui sollicite un terrain pour stocker son bois de chauffage.

Il propose de louer à l'intéressé une surface d'environ 100 m² sur la parcelle communale ZB 91, située lieudit La Comme (en prolongation du cimetière).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCÉPTE** de louer à M. Alain HOSPITAL, une surface de 100 m² délimitée sur la parcelle ZB 91,
- **FIXE** le loyer à 50 € par an, non révisable, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse,
- **PRÉCISE** que ce terrain sera utilisé exclusivement pour le stockage de bois,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail avec l'intéressé, ainsi sur tout document qui permettra la concrétisation de ce dossier.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le 07.04.2026
Publiée ou notifiée le 07.04.2026

Poste de secrétaire générale de mairie - candidatures (informations)

M. le Maire informe l'assemblée des différentes candidatures reçues pour remplacer Christine au 01/09/2026 au poste de secrétaire générale de mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 23 Avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 10.

La Secrétaire de séance,
Adeline DUC

Le Maire